

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-02-031

TABLEAU DES EFFECTIFS / MODIFICATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel Arcadys à Saint Jean d'Angély, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAU – Philippe PELLETIER

1 pouvoir de Monsieur Hubert COUPEZ à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Isabelle COSSON (*excusée*) – Lina BESNIER – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ (*excusé*) – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON
Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

Jeudi 02 mai 2024

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

Jeudi 02 mai 2024

Publication (affichage) ou notification du :

17 mai 2024



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* »,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer le grade d'ingénieur principal 35/35^{ème} suite aux avancements de grade 2024,

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
17 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,**

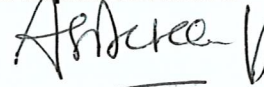
- Approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est défini ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 et suivants,
- Autorise la création du grade d'ingénieur principal 35/35^{ème},
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 mai 2024

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



Tableau annexé à la délibération :

Catégorie	Grade ou emplois	Postes ouverts	Postes pourvus au 16-05-2024	Solde
EMPLOI FONCTIONNEL				
A	Directeur Général des services	1	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE				
A	Ingénieur principal	2	0	2
	Ingénieur	8	6	2
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	1	2
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	6	2	4
	Technicien	6	2	4
C	Agent de maîtrise principal	4	4	0
	Agent de maîtrise	6	3	3
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	17	11	6
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 28/35 ^{ème}	1	1	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	30	23	7
	Adjoint technique	78	60	18
	Adjoint technique 04/35 ^{ème}	1	1	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
	Rédacteur	3	0	3
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5	3	2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	3	2
	Adjoint administratif	9	6	3
FILIÈRE ANIMATION				
B	Animateur territorial	1	0	1

